

## Projet de règlement

Code de procédure pénale  
(L.R.Q., c. C-25.1)

### Forme des rapports d'infraction

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement sur la forme des rapports d'infraction» dont le texte apparaît ci-dessous pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement vise à adapter le Règlement sur la forme des rapports d'infraction à la réalité de la technologie informatique. Il reprend le règlement actuel, de manière à permettre différents modes de réalisation des rapports d'infraction, soit sur support papier ou sur support électronique, soit par le transfert sur support électronique des rapports réalisés sur support papier et ce, au moyen de la numérisation.

Pour ce faire, le projet de règlement propose:

— de prévoir les différents modes de réalisation d'un rapport d'infraction, d'en identifier les caractéristiques et de définir pour chacun ce qui constituera l'original du rapport d'infraction utilisé dans le cadre d'une poursuite pénale;

— d'adapter au support électronique les deux types de rapports d'infraction, notamment quant aux pages additionnelles qui composent le complément de rapport d'infraction.

À ce jour, l'étude de ce projet de règlement révèle les incidences suivantes:

— il s'agit d'une démarche cohérente avec l'informatisation du constat d'infraction; en effet, le projet de règlement permettrait de traiter sur support électronique un des principaux éléments de la preuve pénale, à savoir le rapport d'infraction; ainsi, avec le constat d'infraction également sur support électronique, l'ensemble d'un dossier pénal pourrait être traité sans recourir au support papier;

— il rendrait possible le traitement d'un plus grand nombre de poursuites pénales, avec plus de célérité et plus d'exactitude, surtout en matière de sécurité routière et dans les cas où la poursuite est instruite par défaut.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à M<sup>e</sup> Jeanne Proulx, 1200, route de l'Église, 4<sup>e</sup> étage, Sainte-Foy (Québec), G1V 4M1, par

téléphone, au numéro (418) 646-8242, par télécopieur, au numéro (418) 643-9749 ou par Internet à l'adresse suivante: mricard@riq.qc.ca(Michel Ricard).

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours, au ministre de la Justice, 1200, route de l'Église, Sainte-Foy, (Québec), G1V 4M1.

*Le ministre de la Justice,*  
PAUL BÉGIN

## Règlement sur la forme des rapports d'infraction

Code de procédure pénale  
(L.R.Q., c. C-25.1, a. 367, par. 1<sup>o</sup>; 1995, c. 51, a. 46, par. 1<sup>o</sup>)

### CHAPITRE I LES MODES DE RÉALISATION D'UN RAPPORT D'INFRACTION

#### SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**1.** Un formulaire de rapport d'infraction est un document, sur support papier ou sur support électronique, qui se compose de rubriques, mots-clés et textes préimprimés ou préprogrammés dans le cadre desquels des espaces sont prévus pour l'inscription manuscrite, mécanique ou informatique des mentions obligatoires et facultatives prévues par le présent règlement.

Il peut aussi comporter, de façon sous-jacente ou apparente, des codes, marques ou mentions informatiques propres au support électronique ou visant à assurer la sécurité de l'information et de la documentation électroniques en matière pénale.

**2.** L'expression «rapport d'infraction» vise le document, sur support papier ou sur support électronique, constitué du formulaire du rapport d'infraction et des mentions qui peuvent y être consignées.

Un rapport d'infraction peut comporter autant de pages qu'il est nécessaire pour que les personnes chargées de l'application de la loi ou les agents de la paix puissent décrire les faits pertinents qu'ils ont constatés.

**3.** Le présent règlement régit la forme du rapport d'infraction, lorsqu'il est utilisé pour la divulgation de la preuve ou pour la production en preuve lors d'une poursuite pénale ou lorsque il est conservé ou archivé au dossier du tribunal.

**4.** Les deux types de rapports d'infraction prévus à l'article 16 peuvent être réalisés sur support papier ou sur support électronique. Ils peuvent aussi être réalisés sur support papier, puis transférés sur support électronique, au moyen de la numérisation, et peuvent alors être matérialisés sur support papier.

Ainsi, le rapport peut être sur support papier, soit originairement, soit par suite de sa matérialisation à partir d'un support électronique; le rapport peut aussi être sur support électronique, soit originairement, soit en raison de sa numérisation à partir d'un support papier.

Lorsque le rapport est matérialisé, il résulte de la combinaison d'une partie virtuelle et d'une partie matérielle. La partie virtuelle est constituée du formulaire préprogrammé et des mentions qui composent le rapport réalisé sur support électronique; en cas de numérisation, elle est constituée du formulaire et des mentions numérisés. La partie matérielle est constituée du formulaire du rapport sur support papier, lequel peut être préimprimé ou préprogrammé; en cas de numérisation, elle est constituée, soit d'un formulaire préimprimé ou préprogrammé, soit de la reconstitution sur support papier du formulaire et des mentions numérisés du rapport.

**5.** Le rapport d'infraction sur support papier se compose de pages tandis que le rapport sur support électronique se compose de données informatiques présentées sur des pages-écran.

Le formulaire et les mentions présentés sur les pages-écran d'un rapport peuvent être joints électroniquement ou reliés électroniquement par référence. Cependant, les pages-écran du rapport ou les sections qu'elles comportent doivent être intelligibles et elles sont accessibles sur une surface de visualisation, soit entièrement, soit partiellement, de manière séquentielle ou thématique.

## SECTION II

### LE RAPPORT D'INFRACTION ORIGINAIREMENT SUR SUPPORT PAPIER

**6.** Le rapport d'infraction général prévu au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 16 et réalisé originairement sur support papier est fait sur des feuilles d'au moins 10 cm de largeur sur au moins 20 cm de hauteur, mais d'au plus 21,5 cm de largeur sur 35,5 cm de hauteur.

Le rapport d'infraction abrégé prévu au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 16 et réalisé originairement sur support papier est fait sur des feuilles détachables de même dimension que le constat d'infraction auquel il peut être attaché.

**7.** Le formulaire de rapport d'infraction peut être préimprimé ou préprogrammé. Le caractère d'imprimerie, ou selon le cas d'imprimante, ne peut alors être inférieur à six points.

Les règles relatives à un rapport d'infraction originairement sur support papier s'appliquent à un rapport qui comporte des inscriptions informatiques et qui est signé de façon manuscrite.

## SECTION III

### LE RAPPORT D'INFRACTION ORIGINAIREMENT SUR SUPPORT ÉLECTRONIQUE

**8.** Le rapport d'infraction réalisé originairement sur support électronique se présente sur des pages-écran qui sont composées de données informatiques et qui correspondent au formulaire et aux mentions qui composent les pages d'un rapport sur support papier.

Le rapport d'infraction ainsi réalisé peut, soit demeurer sur support électronique et être ainsi utilisé à partir d'une surface de visualisation, soit être matérialisé sur un formulaire de rapport d'infraction préimprimé ou préprogrammé.

**9.** Lorsque le rapport d'infraction réalisé sur support électronique demeure sur un tel support, les données informatiques qui forment et permettent de visualiser ou de matérialiser le formulaire et les mentions qui composent le rapport en constituent l'original virtuel. Ces données conservent leur valeur d'original lorsqu'elles sont transmises électroniquement.

Lorsque le rapport réalisé sur support électronique est matérialisé sur un formulaire préimprimé ou préprogrammé, le rapport matérialisé a également valeur d'original.

## SECTION IV

### LE RAPPORT D'INFRACTION NUMÉRISÉ

**10.** Le rapport d'infraction qui est originairement réalisé sur support papier peut être numérisé. De plus, le formulaire et les mentions qui constituent le rapport peuvent être numérisés simultanément ou séparément. Dans ce dernier cas, le rapport numérisé se compose de pages-écran superposées.

**11.** Le rapport d'infraction numérisé peut, soit demeurer sur support électronique et être ainsi utilisé à partir d'une surface de visualisation, soit être matérialisé sur un formulaire préimprimé ou préprogrammé ou sur un support papier qui porte la reconstitution du rapport numérisé.

**12.** Lorsque le rapport d'infraction entièrement numérisé demeure sur support électronique, les données informatiques qui forment et permettent de visualiser ou de matérialiser le formulaire et les mentions numérisés qui composent le rapport en deviennent l'original virtuel. Ces données conservent leur valeur d'original lorsqu'elles sont transmises électroniquement.

En outre, lorsqu'il y a matérialisation du rapport numérisé, le rapport matérialisé tient lieu d'original.

## SECTION V LE RAPPORT MATÉRIALISÉ

**13.** Le rapport d'infraction réalisé sur support électronique et le rapport numérisé peuvent être matérialisés sur des feuilles d'au moins 9 cm de largeur sur au moins 20 cm de hauteur et d'au plus 21,5 cm de largeur sur 35,5 cm de hauteur.

**14.** Le papier utilisé pour la matérialisation d'un rapport doit permettre de reconnaître qu'il s'agit d'un original, soit par l'emploi d'un papier d'un grain spécial, soit au moyen d'un sceau, d'un sigle, d'un code, d'un numéro, d'une marque ou d'une mention distinctive.

**15.** La taille du caractère d'imprimante ou, selon le cas, d'imprimerie utilisé pour la matérialisation du rapport d'infraction ne peut être inférieure à six points.

## CHAPITRE II LES TYPES DE RAPPORTS D'INFRACTION

**16.** Les deux types de rapports d'infraction qui peuvent être utilisés sont les suivants:

1° le rapport d'infraction général; ce rapport est applicable à toutes les infractions et peut être produit en preuve avec tout constat d'infraction visé au Règlement sur la forme des constats d'infraction; un modèle de ce type de rapport se trouve à l'annexe I;

2° le rapport d'infraction abrégé; ce rapport est applicable à toutes les infractions; il peut être attaché au constat d'infraction visé au paragraphe 2° de l'article 23 du Règlement sur la forme des constats d'infraction ou au constat visé au paragraphe 3° de l'article 23 de ce règlement; un modèle de ce type de rapport se trouve à l'annexe II.

Un modèle du type de rapport portant une attestation de matérialisation se trouve à l'annexe III.

## SECTION I RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL

**17.** La première page ou les pages-écran correspondantes du rapport d'infraction général se composent d'au moins sept sections lesquelles comportent les rubriques, mots-clés, textes et espaces permettant d'indiquer relativement:

1° à l'origine du rapport:

a) le nom du ministère, de l'organisme public, de la municipalité ou de l'autorité de qui relève l'agent de la paix ou la personne chargée de l'application de la loi qui fait rapport de l'infraction;

b) le numéro du dossier d'enquête de ce ministère, de cet organisme, de cette municipalité ou de cette autorité;

c) les nom et adresse de la personne responsable de l'enquête;

d) facultativement, le numéro du code d'événement servant à des fins statistiques;

2° à l'identité du défendeur:

a) ses nom, adresse et numéro de téléphone;

b) le fait qu'il s'agit d'une personne morale ou physique et, dans ce dernier cas, s'il s'agit d'un homme ou d'une femme;

c) le type de pièce ou de fichier et les éléments de la pièce ou du fichier confirmant son identité;

d) facultativement, sa date de naissance, la description de ses traits caractéristiques, son occupation ou le genre d'activité de l'entrepreneur;

3° à l'infraction visée:

a) la référence aux dispositions législatives créatrices de l'infraction sur laquelle porte le rapport;

b) la description de l'infraction;

c) la date et l'heure de la perpétration de l'infraction;

4° au lieu de perpétration de l'infraction:

a) l'endroit où l'infraction aurait été commise;

- b) l'adresse et la description des lieux;
- c) le code de localisation, s'il est pertinent;
- d) le district judiciaire dans lequel se situe cet endroit;

5° aux choses saisies, aux documents ou aux événements connexes, soit notamment:

a) le fait qu'une chose a été saisie, sa description et l'existence d'un procès-verbal de saisie;

b) l'existence et la description d'un autre document ajouté au rapport et, lorsque ce dernier est sur support électronique, les codes, marques ou mentions informatiques permettant de repérer le document électroniquement joint au rapport ou qui y est relié électroniquement par référence;

c) le type d'intervention de l'agent de la paix ou de la personne chargée de l'application de la loi;

d) le cas échéant, le type de pièces d'où provient un renseignement;

6° aux faits, tant les faits pertinents constatés eu égard aux éléments essentiels de l'infraction que les gestes posés par l'agent de la paix ou la personne chargée de l'application de la loi qui les relate, présentés dans l'une ou plusieurs des formes suivantes, selon qu'elle convient au support papier ou au support électronique, soit:

a) un espace ligné dans lequel les faits sont dactylographiés ou exposés de façon manuscrite, comme le prévoit le modèle 1 qui se trouve à l'annexe IV;

b) un espace blanc dans lequel l'exposé des faits peut être dactylographié ou la représentation graphique d'un fait peut être tracée, comme le prévoit le modèle 2 qui se trouve à l'annexe V;

c) des textes préimprimés ou préprogrammés à l'intérieur desquels des espaces sont prévus pour l'inscription des faits particuliers à l'affaire, comme le prévoit le modèle 3 qui se trouve à l'annexe VI;

d) des textes à option préimprimés ou préprogrammés décrivant des faits observables relativement à l'infraction sur laquelle porte le rapport et entre lesquels il faut choisir en cochant les cases appropriées, comme le prévoit le modèle 4 qui se trouve à l'annexe VII;

7° à l'attestation des faits:

a) l'attestation des faits, avec la référence aux faits sur lesquels porte l'attestation;

b) le nom, la qualité et, selon le cas, la signature de chaque personne chargée de l'application de la loi ou de chaque agent de la paix qui atteste les faits ou leur signature respective apposée au moyen d'un procédé électronique ou le code de validation de leur signature ainsi apposée, ainsi que le matricule de l'agent de la paix;

c) la date et, lorsque la signature est apposée au moyen d'un procédé électronique, l'heure de la signature de l'attestation.

**18.** Lorsque le rapport d'infraction général réalisé originellement sur support électronique est matérialisé, la page matérialisée du rapport comporte en outre les mentions suivantes:

1° dans la section relative à la matérialisation du rapport:

a) l'attestation de matérialisation;

b) le nom et la qualité de la personne qui atteste la matérialisation ainsi que la date, l'heure et la minute où la matérialisation a été effectuée;

c) la signature de la personne qui atteste la matérialisation ou, selon le cas, sa signature apposée au moyen d'un procédé électronique ou le code de validation de sa signature ainsi apposée;

2° les codes, marques ou mentions informatiques permettant de repérer les documents électroniquement joints au rapport ou qui y sont reliés électroniquement par référence;

3° les codes, marques ou mentions informatiques permettant d'assurer la sécurité de l'information que porte le rapport.

## SECTION II

### RAPPORT D'INFRACTION ABRÉGÉ

**19.** La première page ou les pages-écran correspondantes du rapport d'infraction abrégé se composent d'au moins trois sections lesquelles comportent les rubriques mots-clés, textes et espaces permettant d'indiquer relativement:

1° à l'origine du rapport:

a) le numéro du constat d'infraction auquel il peut être attaché;

b) le numéro du dossier d'enquête du ministère, de l'organisme public, de la municipalité ou de l'autorité de qui relève l'agent de la paix ou la personne chargée de l'application de la loi qui fait rapport de l'infraction;

c) facultativement, le numéro du code d'événement servant à des fins statistiques;

2° aux faits, tant les faits pertinents constatés eu égard aux éléments essentiels de l'infraction que les gestes posés par l'agent de la paix ou la personne chargée de l'application de la loi qui les relate, présentés selon l'une ou plusieurs des formes prévues au paragraphe 6° de l'article 17;

3° à l'attestation des faits, les renseignements prévus au paragraphe 7° de l'article 17.

Lorsque le rapport d'infraction abrégé réalisé originairement sur support électronique est matérialisé, la page matérialisée du rapport comporte en outre les mentions prévues à l'article 18.

### SECTION III

#### LE COMPLÉMENT DE RAPPORT

**20.** Chaque page additionnelle d'un rapport d'infraction originairement réalisé sur support papier doit au moins permettre d'indiquer:

1° dans la section relative à l'origine:

a) l'origine du rapport, soit les nom et adresse du ministère, de l'organisme public, de la municipalité ou de l'autorité de qui relève l'agent de la paix ou la personne chargée de l'application de la loi qui fait rapport de l'infraction;

b) le numéro du dossier d'enquête de ce ministère, de cet organisme, de cette municipalité ou de cette autorité;

2° dans la section relative aux faits:

a) la mention qui, au moyen d'un texte à option, permet d'identifier les faits comme étant:

— la continuation de l'exposé des faits relatés sur la première page du rapport;

— un nouvel exposé de faits par des agents de la paix ou des personnes qui n'ont pas fait rapport sur la première page;

— la continuation du nouvel exposé de faits;

b) la description des faits, lesquels sont relatés selon l'une ou plusieurs des formes prévues au paragraphe 6° de l'article 17;

3° dans la section relative à l'attestation des faits:

a) l'attestation des faits, avec la référence aux faits sur lesquels porte l'attestation;

b) le nom, la qualité et, selon le cas, la signature de chaque personne chargée de l'application de la loi ou de chaque agent de la paix qui atteste ces faits ou leur signature respective apposée au moyen d'un procédé électronique ou le code de validation de leur signature ainsi apposée, ainsi que le matricule de l'agent de la paix;

c) la date et, lorsque la signature est apposée au moyen d'un procédé électronique, l'heure de la signature de l'attestation.

**21.** Lorsque le rapport d'infraction est réalisé originairement sur support électronique, le rapport ne nécessite de pages additionnelles que s'il est matérialisé. Dans ce cas, chaque page additionnelle reproduit les sections prévues à l'article 20 et comporte les mentions prévues à l'article 18.

Toutefois, la section prévue au paragraphe 3° de l'article 20 doit permettre d'inscrire la signature apposée au moyen d'un procédé électronique ou le code de validation de la signature ainsi apposée. Cette signature est apposée à la fin de l'exposé des faits par la personne qui les a constatés, et elle est reproduite sur chacune des pages additionnelles du rapport matérialisé où se retrouve l'exposé que cette personne a fait.

Un modèle de complément de rapport portant une attestation de matérialisation se trouve à l'annexe VIII.

### CHAPITRE III

#### DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

**22.** Le présent règlement remplace le Règlement sur la forme des rapports d'infraction édicté par le décret 1411-93 du 6 octobre 1993.

**23.** Les formulaires de rapports d'infraction qui sont préimprimés conformément aux dispositions du Règlement sur la forme des rapports d'infraction, édicté par le décret 1411-93 du 6 octobre 1993, peuvent continuer d'être utilisés pour la réalisation des rapports originairement sur support papier.

**24.** Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.





(Inscrire dans cet espace l'origine du rapport)

ANNEXE III  
(a. 16, 2<sup>e</sup> al.)

Report d'infraction  
abrégé pour constat n<sup>o</sup>

Code d'avènement	Dossier n <sup>o</sup>
------------------	------------------------

**A Identification du défendeur**

**B Véhicule**

N.I.V.	Nombre d'occupants	Couleur du véhicule
--------	--------------------	---------------------

C Eclairage		Temps		Zone		Chaussée		
Jour						Nature	État	Aspect
1 <input type="checkbox"/> Clairé	5 <input type="checkbox"/> Clair	6 <input type="checkbox"/> Nuageux	11 <input type="checkbox"/> Scolaire	17 <input type="checkbox"/> Béton	21 <input type="checkbox"/> Sèche	70 <input type="checkbox"/> A plat/droite	74 <input type="checkbox"/> En pente ascendante-droite	75 <input type="checkbox"/> En pente descendante-courbe
2 <input type="checkbox"/> Demi-obscurité	7 <input type="checkbox"/> Brumeux	12 <input type="checkbox"/> Résidentielle	18 <input type="checkbox"/> Asphalte	22 <input type="checkbox"/> Mouillée	71 <input type="checkbox"/> A plat/courbe	72 <input type="checkbox"/> En pente descendante-droite	73 <input type="checkbox"/> En pente descendante-courbe	
Nuit		8 <input type="checkbox"/> Pluie	13 <input type="checkbox"/> Commerciale	19 <input type="checkbox"/> Gravier	23 <input type="checkbox"/> Enneigée			
3 <input type="checkbox"/> Chemin éclairé	9 <input type="checkbox"/> Grésil	14 <input type="checkbox"/> Industrielle	15 <input type="checkbox"/> Rurale	20 <input type="checkbox"/> Terre	24 <input type="checkbox"/> Glacée			
4 <input type="checkbox"/> Chemin non éclairé	10 <input type="checkbox"/> Neige	16 <input type="checkbox"/> Parc			25 <input type="checkbox"/> Boueuse	73 <input type="checkbox"/> En pente descendante-courbe		
<b>Présence sur la route</b>				<b>Type de véhicule</b>				
27 <input type="checkbox"/> État seul	31 <input type="checkbox"/> Piéton(s)	41 <input type="checkbox"/> Automobile	45 <input type="checkbox"/> Véhicule servant au transport de matières dangereuses	48 <input type="checkbox"/> Autobus	52 <input type="checkbox"/> Véh. d'urgence	56 <input type="checkbox"/> Motoneige		
28 <input type="checkbox"/> Véh. circ. même sens	32 <input type="checkbox"/> Travailleur(s)	42 <input type="checkbox"/> Camion léger	46 <input type="checkbox"/> Véhicule-quin	49 <input type="checkbox"/> Autobus scolaire	53 <input type="checkbox"/> Motocycliste	57 <input type="checkbox"/> Bicyclette		
29 <input type="checkbox"/> Véh. circ. sens opposé	33 <input type="checkbox"/> Cycliste(s)	43 <input type="checkbox"/> Camion	47 <input type="checkbox"/> Véhicule d'équip.	50 <input type="checkbox"/> Minibus	54 <input type="checkbox"/> CycloMOTEUR	59 <input type="checkbox"/> Autre		
30 <input type="checkbox"/> Véh. circ. voie trans.		44 <input type="checkbox"/> Tracteur routier			51 <input type="checkbox"/> Taxi	55 <input type="checkbox"/> Véh. de loisir		

**D Radar**

Vitesse constatée	km/h	Zone de	km/h	Appareil radar	<input type="checkbox"/> en mouvement <input type="checkbox"/> stationnaire
Marque		Modèle		Série	
<b>1<sup>re</sup> vérification du radar</b>			<b>2<sup>me</sup> vérification du radar</b>		
<input type="checkbox"/> Électronique	<input type="checkbox"/> Diapason			<input type="checkbox"/> Électronique	<input type="checkbox"/> Diapason
heure	heure	km/h	km/h	heure	heure
				km/h	km/h
<input type="checkbox"/> En bon état de fonctionnement		<input type="checkbox"/> Autre véhicule présent dans le faisceau du radar		Distance à laquelle l'appareil a capté la vitesse du véhicule	
<input type="checkbox"/> Aucune source d'interférence nuisible à l'opération		<input type="checkbox"/> Estimation visuelle		mètres	
				<input type="checkbox"/> Opérateur accrédité	

**E Faits, détails ou éléments pertinents**

Suite sur autre page

**F Faits, détails ou éléments pertinents**

Suite sur autre page

**Attestation des faits**

J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en			
Nom	Matricule	Unité	Date (A-M-J)
1- Agent de la paix	Code de validation		
2- Autre Qualité			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en			
Nom	Matricule	Unité	Date (A-M-J)
1- Agent de la paix	Code de validation		
2- Autre Qualité			

**Attestation de matérialisation**

J'atteste que le présent document est conforme à son double sur support électronique.		
Nom	Date (A-M-J)	Heure (H-M-S)
Personne autorisée	Code de validation	
Prénom		
Qualité		

(Référence)





**Complément de  
rapport d'infraction**

(page additionnelle)

ANNEXE V  
(a. 17, par. 6<sup>o</sup>b)

- Cette page peut être :
- La suite de E.
  - Un nouvel exposé de faits (section F) par des agents ou des personnes différentes de ceux qui ont fait rapport sur la page précédente.
  - La suite de F.

**MODÈLE 2**

ORIGINE		
Ministère, municipalité, organisme ou autre autorité	Dossier n <sup>o</sup>	
Nom et adresse du responsable	Code d'événement	

FAITS ET GESTES PERTINENTS	
<p><b>Cocher la case appropriée</b></p> <p><input type="checkbox"/> Suite de E</p> <p><input type="checkbox"/> Nouvelle section F</p> <p><input type="checkbox"/> Suite de F</p>	<input type="checkbox"/> Suite sur autre page

SIGNATURES			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F		J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F	
<input type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi		<input type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	
Nom et prénom (En lettres moulées)		Nom et prénom (En lettres moulées)	
Matricule	Date A   M   J	Matricule	Date A   M   J
Signature		Signature	

\* CR-89-2 (93-09)

(Modèle prévu par règlement pour servir de preuve documentaire)

**Complément de rapport d'infraction**  
(page additionnelle)

Cette page peut être: • La suite de E.  
• Un nouvel exposé de faits (section F) par des agents ou des personnes différentes de ceux qui ont fait rapport sur la page précédente.  
• La suite de F.

**MODÈLE 3**

ANNEXE VI  
(a. 17, par. 6<sup>o</sup>c)

ORIGINE	
Ministère, municipalité, organisme ou autre autorité	Dossier n <sup>o</sup>
Nom et adresse du responsable	Code d'événement

**FAITS ET GESTES PERTINENTS**

**Cocher la case appropriée**

Suite de E  
 Nouvelle section F  
 Suite de F

**Rapport de pesée**

Catégorie de véhicule  Cocher en période de dégel ou pluie

Cocher si benne basculante déchets ou entretien  Cocher si modifié ou sans PNBE  Cocher si permis spécial de circulation (surcharge)

Catégorie d'essieux B- _____	A	kg	*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C		Charge permise	kg	Charge constatée
					kg
Catégorie d'essieux B- _____	A	kg	*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C		Charge permise	kg	Charge constatée
					kg
Catégorie d'essieux B- _____	A	kg	*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C		Charge permise	kg	Charge constatée
					kg
Catégorie d'essieux B- _____	A	kg	*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C		Charge permise	kg	Charge constatée
					kg
Catégorie d'essieux B- _____	A	kg	**	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	C		Charge permise	kg	Charge constatée
					kg
MTC	Permise			kg	Constatée
					kg
MTC selon le permis spécial			N <sup>o</sup> du permis spécial		
			kg		
Configurations	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Balance	Marque	Modèle	<input type="checkbox"/> Série	<input type="checkbox"/> MTQ	Localisation
Cocher si balance utilisée conformément à l'arrêté ministériel en vigueur <input type="checkbox"/>					
Opérateur			Prénom		
Nature du chargement					

\* Légende  
 Essieux sous le véhicule  
 MTC Masse totale en charge  
 \* Marquer d'un "X" chaque essieu vu  
 \*\* Désigner chaque essieu vu

A Limite de charge des pneus spécifiée par le fabricant de pneus.  
 B Charge permise pour sa catégorie.  
 C Limite de charge de l'essieu spécifiée par le fabricant du véhicule.

Suite sur autre page

SIGNATURES			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F		J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F	
<input type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi		<input type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	
Nom et prénom (En lettres moulées)		Nom et prénom (En lettres moulées)	
Matricule	Date	Matricule	Date
	A M J		A M J
Signature		Signature	

\*CR-89-4 (83-09)

(Modèle prévu par règlement pour servir de preuve documentaire)

## Complément de rapport d'infraction

(page additionnelle)

 ANNEXE VII  
 (a. 17, par. 6<sup>o</sup>d)

- Cette page peut être :
- La suite de E.
  - Un nouvel exposé de faits (section F) par des agents ou des personnes différentes de ceux qui ont fait rapport sur la page précédente.
  - La suite de F.

**MODÈLE 4**

ORIGINE			
Ministère, municipalité, organisme ou autre autorité	Dossier n <sup>o</sup>		
Nom et adresse du responsable			
Code d'événement			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
<p><b>Cocher la case appropriée</b></p> <p><input type="checkbox"/> Suite de E</p> <p><input type="checkbox"/> Nouvelle section F</p> <p><input type="checkbox"/> Suite de F</p>			
ÉCLAIRAGE	TEMPS	ZONE	CHAUSSEE
<b>Jour</b> 1 <input type="checkbox"/> Clarté 2 <input type="checkbox"/> Demi-obscrité <b>Nuit</b> 3 <input type="checkbox"/> Chemin éclairé 4 <input type="checkbox"/> Chemin non éclairé	5 <input type="checkbox"/> Clair 6 <input type="checkbox"/> Nuageux 7 <input type="checkbox"/> Brumeux 8 <input type="checkbox"/> Pluie 9 <input type="checkbox"/> Grésil 10 <input type="checkbox"/> Neige	11 <input type="checkbox"/> Scolaire 12 <input type="checkbox"/> Résidentielle 13 <input type="checkbox"/> Commerciale 14 <input type="checkbox"/> Industrielle 15 <input type="checkbox"/> Rurale 16 <input type="checkbox"/> Parc	<b>Nature</b> 17 <input type="checkbox"/> Béton 18 <input type="checkbox"/> Asphalte 19 <input type="checkbox"/> Gravier 20 <input type="checkbox"/> Terre <b>État</b> 21 <input type="checkbox"/> Sèche 22 <input type="checkbox"/> Mouillée 23 <input type="checkbox"/> Enneigée 24 <input type="checkbox"/> Glacée 25 <input type="checkbox"/> Boueuse 26 <input type="checkbox"/> Travaux
PRÉSENCE SUR LA ROUTE		TYPE DE VÉHICULE	
27 <input type="checkbox"/> Aucune 28 <input type="checkbox"/> Véh. circ. même sens 29 <input type="checkbox"/> Véh. circ. sens opposé 30 <input type="checkbox"/> Véh. circ. voie trans. 31 <input type="checkbox"/> Piéton(s) 32 <input type="checkbox"/> Cycliste(s)	41 <input type="checkbox"/> Automobile 42 <input type="checkbox"/> Camion léger 43 <input type="checkbox"/> Camion 44 <input type="checkbox"/> Tracteur routier 45 <input type="checkbox"/> Véhicule servant au transport de matières dang.	46 <input type="checkbox"/> Véhicule-outil 47 <input type="checkbox"/> Véh. d'équip. 48 <input type="checkbox"/> Autobus 49 <input type="checkbox"/> Autobus scol. 50 <input type="checkbox"/> Minibus 51 <input type="checkbox"/> Taxi	52 <input type="checkbox"/> Véh. d'urgence 53 <input type="checkbox"/> Motocycllette 54 <input type="checkbox"/> Cyclomoteur 55 <input type="checkbox"/> Véh. de loisir 56 <input type="checkbox"/> Moloneige 57 <input type="checkbox"/> Bicyclette 59 <input type="checkbox"/> Autre
APPAREIL <input type="checkbox"/> En mouvement    Marque _____ RADAR <input type="checkbox"/> Stationnaire    Modèle _____			
1 <sup>re</sup> VÉRIFICATION DU RADAR		2 <sup>e</sup> VÉRIFICATION DU RADAR	
<input type="checkbox"/> Électronique <input type="checkbox"/> Au diaporam Heure _____ km/h _____ km/h		<input type="checkbox"/> Électronique <input type="checkbox"/> Au diaporam Heure _____ km/h _____ km/h	
<input type="checkbox"/> En bon état de fonctionnement <input type="checkbox"/> Opérateur accrédité		Autre véhicule présent dans le faisceau radar <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<input type="checkbox"/> Estimation visuelle <input type="checkbox"/> Aucune source d'interférence		Distance à laquelle l'appareil a capté la vitesse du véhicule _____ mètres	
<input type="checkbox"/> Suite sur autre page			
SIGNATURES			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F		J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F	
<input type="checkbox"/> Agent de la paix    ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi		<input type="checkbox"/> Agent de la paix    ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	
Nom et prénom (En lettres moulées)		Nom et prénom (En lettres moulées)	
Matricule	Date A M J	Matricule	Date A M J
Signature		Signature	

- Cette page peut être :
- La suite de E.
  - Un nouvel exposé de faits (section F) par des agents ou des personnes différentes de ceux qui ont fait rapport sur la page précédente.
  - La suite de F.

ANNEXE VIII  
(a. 21, 3e al.)

**Complément de  
rapport d'infraction  
pour constat n<sup>o</sup>**  
(page additionnelle)

MODÈLE 5

<b>Origine</b>		Code d'événement	Dossier n <sup>o</sup>
Ministère, municipalité, organisme ou autre autorité			
Nom du responsable	Adresse du responsable		

<b>Faits, détails ou éléments pertinents</b>		
<input type="checkbox"/> Suite de E	<input type="checkbox"/> Nouvelle section F	<input type="checkbox"/> Suite de F
<input type="checkbox"/> Suite sur autre page		

<b>Attestation des faits</b>			
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en			
Nom		Matricule	Unité
1- Agent de la paix	<input type="checkbox"/>		Date (A-M-J)
2- Autre	Qualité	Code de validation	
J'ai personnellement constaté les faits mentionnés en			
Nom		Matricule	Unité
1- Agent de la paix	<input type="checkbox"/>		Date (A-M-J)
2- Autre	Qualité	Code de validation	

<b>Attestation de matérialisation</b>			
J'atteste que le présent document est conforme à son double sur support électronique.			
Nom		Date (A-M-J)	Heure (H-M-S)
Personne autorisée	<input type="checkbox"/>		
Prénom		Code de validation	
Qualité			

(Référence)

(Modèle prévu par règlement pour servir de preuve documentaire)